

OBJET

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 1996

La Commission Permanente du Conseil Général a décidé que 1996 serait, en matière de Contrat de Développement, une année de transition avec une programmation minimale, compte tenu d'un contexte budgétaire difficile.

S'agissant de l'enveloppe annuelle, une dotation de 9 567 143 F a donc été allouée à la Commune de Saint-Denis pour l'exercice 1996.

Vous trouverez en annexe un tableau financier récapitulant les opérations proposées dans le cadre de l'enveloppe 1996 du Contrat de Développement.

Les crédits nécessaires sont déjà prévus au budget (confer les imputations budgétaires en annexe).

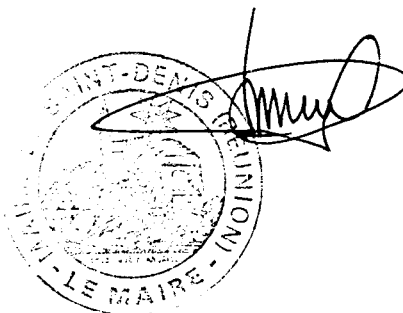
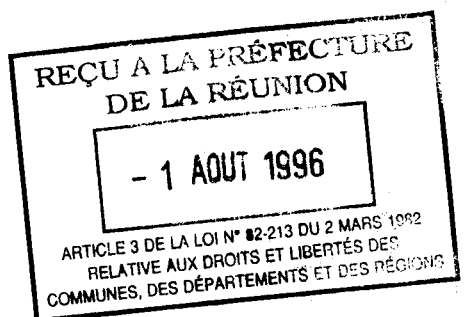
L'enveloppe ainsi que l'affectation de la dotation n'étant pas arrêtées lors du vote du Budget Primitif, il conviendra d'apporter les réajustements des recettes à l'occasion de la prochaine Décision Modificative.

La subvention globale de 9 567 143 F se décompose comme suit :

- Electrification Rurale	1 560 000 F,
- Assainissement	558 000 F,
- Sports	2 650 000 F,
- Culture	1 656 653 F,
- Ecoles	1 887 490 F,
- Vie administrative	1 255 000 F,
(voir détail dans tableau)	

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 96/6-01
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 24 juillet 1996

OBJET

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 1996

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 96/6-01 du Maire ;

Vu le rapport de Alain ARMAND, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

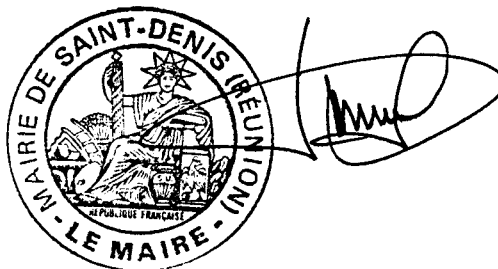
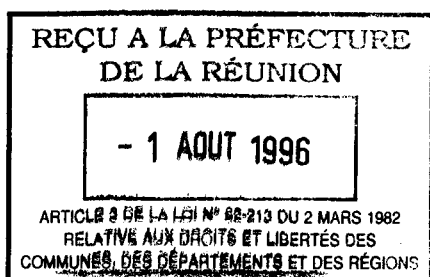
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve le Contrat de Développement 1996 joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 31 JUIL. 1996

LE MAIRE
Michel TAMAYA



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT - ANNEE 1996

LIBELLE DE L'OPERATION	IMPUTATION BUDGETAIRE	COUT H.T.	TAUX SUBV.	MONTANT SUBV.
<u>Electrification rurale</u>				
FACE (78 % du coût TTC)	902 300 233007	1.826.484	78%	1.560.000
<u>Assainissement</u>				
Assainissement rue des Paniers	2313001	410.000	30%	123.000
Extension ruelle Samat	2313001	410.000	30%	123.000
Assainissement L.L.S. + Collège Bois-de-Nêfles	2313001	1.040.000	30%	312.000
<u>Sports</u>				
Salle spécialisée de gymnastique de Champ-Fleuri	915 350 232014	2.800.000	50%	1.400.000
Travaux sur équipements sportifs	903 590 232013	2.500.000	50%	1.250.000
<u>Culture</u>				
Maison de la Communication : matériel et mobilier	903 600 232012	3.188.844	30%	956.653
Aménagement de l'Espace Jeumon (2ème tranche)	903 600 232024	2.333.333	30%	700.000
<u>Ecoles (équipements de proximité)</u>				
Travaux sur bâtiments scolaires	903 100 232010	2.091.633	30%	627.490
Travaux sur cantines scolaires	903 100 232010	4.000.000	30%	1.200.000
Construction d'une classe à l'Ecole de la Bretagne	900 100 232010	200.000	30%	60.000
<u>Vie administrative</u>				
Salle polyvalente Saint-François 7ème	900 900 232005	850.000	30%	255.000
Rénovation ancienne Mairie (2ème tranche)	900 000 232077	3.333.333	30%	1.000.000
TOTAL GENERAL		24.983.627		9.567.143